



COMÉDIE-FRANÇAISE

V^x-COLOMBIER

21 rue du Vieux-Colombier
Paris 6^e



DOSSIER PÉDAGOGIQUE



Hors la loi

texte et mise en scène Pauline Bureau

avec la troupe de la Comédie-Française

Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard,
Laurent Natrella, Danièle Lebrun, Claire de La Rue du Can

et

Sarah Brannens, Bertrand de Roffignac

SOMMAIRE

I Analyser l'image : Sur le banc des accusées	p.3
II Étudier le texte : le procès de la loi	p.6
III Prolonger : théâtre et justice	p.8
IV Rebondir : la loi sur l'avortement aujourd'hui dans le monde	p.11
Bibliographie	p.13



DATES DU SPECTACLE

Théâtre du Vieux-Colombier
du 24 mai au 7 juillet 2019

19h les mardis, 20h30 du mercredi au samedi
15h les dimanches

GÉNÉRIQUE

Hors la loi

texte et mise en scène **Pauline Bureau**
scénographie **Emmanuelle Roy**
costumes **Alice Touvet**
lumières **Bruno Brinas**
vidéo **Nathalie Cabrol**
musique originale et son **Vincent Hulot**
maquillages et coiffures **Catherine Saint-Sever**
dramaturgie **Benoîte Bureau**
assistantat à la mise en scène **Sabrina Baldassarra**

avec

Martine Chevallier Marie-Claire Chevalier à 60 ans ;
Christiane, *une militante féministe* ; Madame Bambuck

Coralie Zahonero Michèle Chevalier, *la mère de Marie-Claire* ;
Valérie, *une militante féministe* ; Delphine Seyrig

Alexandre Pavloff Patrick, *inspecteur de police* ; Michel
Rocard

Françoise Gillard Gisèle Halimi

Laurent Natrella Franck, *inspecteur de police* ;
le Président du Tribunal ; le Professeur Monod

Danièle Lebrun Simone de Beauvoir ; Madame
Duboucheix

Claire de La Rüe du Can Marie-Claire Chevalier
à 16 ans ; Chantal, *une militante féministe*

et

Sarah Brannens Martine, *la sœur de Marie-Claire* ;
Suzanne, *l'assistante de Maître Halimi* ; Claire Saint-
Jacques

Bertrand de Roffignac Daniel ; le Journaliste ;
le Procureur

Avec la participation artistique du Jeune Théâtre National

Avec la participation de l'Ina (Institut national de
l'audiovisuel)

Le texte de la pièce est à paraître aux éditions
Actes Sud-Papiers.

I ANALYSER L'IMAGE : SUR LE BANC DES ACCUSÉES



Document 1 : Laurent Natrella, Claire de La Rue du Can, Alexandre Pavloff



Document 2 : Claire de la Rue du Can, Françoise Gillard



Document 3 : Martine Chevallier, Claire de La Rüe du Can, Françoise Gillard, Coraly Zahonero, Danièle Lebrun



Document 4 : Coraly Zahonero, Françoise Gillard



Document 5 : Françoise Gillard

Questions

- 1) Observez les documents 1, 2 et 3 en vous concentrant sur le personnage joué par Claire de La Rüe du Can, ses costumes et ses attitudes. Que pouvez-vous en déduire sur son âge, sa personnalité ainsi que sur son rôle dans la pièce ? Comment cette jeune fille a-t-elle pu se mettre « hors la loi » ?
- 2) En étudiant les costumes, les coiffures et l'attitude des femmes des documents 3 et 4, faites des hypothèses sur le statut social de chacune d'elles ainsi que leur métier quand cela est possible.
- 3) Comment expliquez-vous la présence de la célèbre actrice Delphine Seyrig à ce procès ? Effectuez une recherche sur Delphine Seyrig et ses engagements militants pour justifier vos hypothèses.
- 4) Observez le document 5. Quels éléments viennent confirmer vos hypothèses ? D'où proviennent les images que vous pouvez observer et quelle est leur fonction à ce moment de la pièce ?
- 5) En vous appuyant sur l'ensemble des images, pourriez-vous dater les événements qui vont vous être racontés ?

Pour aller plus loin

Présentation de la pièce extraite du programme de salle :
« Pour toujours j'ai 15 ans. » Marie-Claire qui a aujourd'hui 60 ans se souvient. En 1971, elle vit avec sa mère et sa petite sœur dans un trois pièces. Jeune fille de son époque, elle joue au hula hoop mais sort aussi en cachette avec sa bande de copains du lycée, notamment Daniel. Son adolescence est détruite le jour où ce dernier l'entraîne dans sa chambre pour lui faire écouter des

disques, et la viole. Retour dans l'appartement familial, Marie-Claire est enceinte. Une course contre la montre commence : la mère de Marie-Claire, qui élève seule ses deux filles, contacte ses collègues de la RATP à la recherche d'une « faiseuse d'ange » ; ce sera Madame Bambuck qui interviendra. Deux mois plus tard, la jeune fille et les femmes qui l'ont accompagnée dans cet avortement clandestin sont arrêtées.

L'avocate d'envergure Gisèle Halimi entre en jeu. Alors que vient de paraître dans la presse le « Manifeste des 343 » dont elle est signataire, elle leur propose de faire de leur procès une tribune qui dénonce l'injustice de la loi de 1920. La scène se déroule alors au tribunal de Bobigny, et devient le théâtre d'une avancée du droit des femmes remarquablement menée.

- 1) Par groupe, effectuez des recherches sur le « Procès de Bobigny » ainsi que sur le « manifeste des 343 ».
- 2) En classe, faites une liste des procès fortement médiatisés, récents ou non, dont vous avez entendu parler (Gustave Flaubert, Tonglet-Castellano, Vincent Humbert, sang contaminé, France Télécom...). Quels éléments peuvent expliquer l'intérêt du public pour ces procès ? Quels rapports entretiennent-ils avec la loi ?



II ÉTUDIER LE TEXTE : LE PROCÈS DE LA LOI

« En France, jusqu'à cette date [1974], l'avortement tombait sous le coup de la loi de 1920 : le crime d'avortement était passible de la Cour d'Assises ; de plus, la contraception étant assimilée à l'avortement, toute propagande anticonceptionnelle était interdite. Cette loi [...] ne cessera d'être renforcée par les gouvernements suivants.

Ainsi, la loi de 1939, qui promulgue le Code de la famille, accentue la répression avec la création de sections spéciales de policiers chargées des contrevenants. En 1942, sous Vichy, l'avortement devient crime d'État. Pour l'exemple, une avorteuse est même condamnée à mort et guillotinée en 1943. Plus de quinze mille condamnations à des peines diverses sont prononcées jusqu'à la Libération – qui accorde le droit de vote aux femmes, mais leur dénie encore celui d'avorter.

Il faut attendre la loi Neuwirth, en 1967, pour que la contraception, enfin autorisée, sorte du champ répressif. L'avortement, en revanche, reste hors la loi. »

Emmanuel Pierrat, *Les Grands Procès de l'Histoire. De l'affaire Troppmann au procès d'Outreau*, 2005

TEXTE 1

Marie-Claire et sa mère Michèle Chevalier rencontrent l'avocate Gisèle Halimi dans son bureau pour la première fois.

GISÈLE HALIMI¹

Je comprends ce que tu as vécu. Je le comprends de l'intérieur parce qu'il y a longtemps j'ai avorté moi aussi. (*temps de réaction des Chevalier*) Tu es là parce qu'une loi en France interdit ce que nous avons fait toi et moi. À cause de cette loi, chaque année des milliers de femmes meurent des suites d'un avortement pratiqué n'importe comment. Moi, je dis que cette loi est injuste. Parce qu'elle ne te protège pas, qu'elle te met en danger alors que tu devrais avoir le droit de disposer de ton corps.

MARIE-CLAIRE CHEVALIER

Mais la loi, c'est la loi.

GISÈLE HALIMI

La loi, c'est la représentation d'une société à un instant donné. Elle peut bouger, évoluer.

MICHÈLE CHEVALIER

Qui peut faire ça ?

GISÈLE HALIMI

Vous. Moi. Nous. Ensemble.

MARIE-CLAIRE CHEVALIER

Comment ?

GISÈLE HALIMI

Il y a deux stratégies de défense possibles, soit on s'excuse soit on accuse. Dans le premier cas, on dit qu'on regrette, on pleure un peu et on espère que les juges seront cléments. Dans le deuxième cas, on ne regrette rien, on ne pleure pas, on relève la tête et on accuse la loi.

MICHÈLE CHEVALIER

Mais qui ça « on » ? Nous ?

GISÈLE HALIMI

Oui. Vous ne serez pas seule. On sera avec vous. Tous ceux que cette loi choque seront de votre côté et il y en a beaucoup croyez-moi, viendront témoigner. Mais c'est vos vies, votre liberté. C'est à vous de décider.

TEXTE 2

Durant le procès, audition de la personne ayant pratiqué l'avortement.

MADAME BAMBUCK

Elle m'a expliqué que sa fille attendait un enfant, qu'elle ne voulait pas le garder. Par suite de circonstances de la vie, je savais certaines choses, vous comprenez. Je ne voulais pas le faire. Elle m'a téléphoné encore et encore, j'ai eu pitié. Je regrette sincèrement d'avoir enfreint la loi, je ne le ferai plus, c'est terminé.

Temps

Seulement, sur le plan humain, je n'ai pas conscience d'avoir mal agi.

TEXTE 3

Durant le procès, audition de madame Duboucheix, voisine de la famille de Marie-Claire et témoin.

MAÎTRE HALIMI

Madame Duboucheix, vous étiez contre l'avortement avant ce procès ; avez-vous encore cette opinion aujourd'hui ? *Échange de regard avec Maître Halimi.*

MADAME DUBOUCHEIX

Non, j'ai radicalement changé d'opinion. Autant j'étais contre l'avortement il y a des années, autant maintenant je suis pour mais à condition qu'il soit pratiqué de manière normale dans des cas bien déterminés.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Que voulez-vous dire dans des cas bien déterminés ?

MADAME DUBOUCHEIX

Quand c'est la misère, ou bien la maladie et puis dans des cas comme celui de Marie-Claire, une enfant de 16 ans absolument irresponsable.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Qui dit cas bien déterminés dit un contrôle, une autorité qui décide, on est bien d'accord...

MADAME DUBOUCHEIX

Je pense que la conscience des femmes vaut quelque chose, on n'est pas complètement idiotes tout de même.

MAÎTRE HALIMI

Madame Duboucheix, qui, selon vous, doit décider du droit d'avorter ?

MADAME DUBOUCHEIX

La femme, uniquement la femme.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Ce n'est pas là le problème.

MADAME DUBOUCHEIX

C'est peut-être pas votre problème mais c'est le nôtre.

MAÎTRE HALIMI

Pour nous, c'est le problème et c'est même le seul.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

S'il vous plaît !

MADAME DUBOUCHEIX

Est-ce que je peux ajouter un mot ?

MAÎTRE HALIMI

Monsieur le Président ?

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Allez-y madame Duboucheix.

1. Le personnage de Gisèle Halimi est appelé « Gisèle Halimi » avant le procès et « Maître Halimi » pendant.



MADAME DUBOUCHEIX

C'est de toutes les femmes qu'il s'agit, c'est de cette loi dont nous ne voulons plus qu'il s'agit.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Nous ne faisons pas le procès d'une loi.

MAÎTRE HALIMI

Moi, personnellement, je le ferai.

MADAME DUBOUCHEIX

Moi aussi, et n'importe qui, qui a un peu de sens commun sera d'accord avec nous.

TEXTE 4

Durant le procès, audition du Michel Rocard, député PSU, témoin.

MICHEL ROCARD

Monsieur le Président, je ne connaissais pas madame Chevalier...

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL (*qui le coupe*)

Vous vous apprêtez pourtant à témoigner, monsieur Rocard. Or témoigner, je vous le rappelle, c'est dire ce que l'on sait sur des faits ou des personnes que l'on connaît.

MICHEL ROCARD

Tout à fait. Quand j'ai appris par la presse ce qui se passait, j'ai été indigné, j'ai tenu à rencontrer madame Chevalier et à m'informer de plus près sur les faits. La chose est d'autant plus importante pour moi que je prépare une proposition de loi à l'Assemblée nationale, destinée à modifier la législation sur l'avortement.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Ah...

MICHEL ROCARD

Oui. Messieurs, je veux vous dire quelques mots personnels. Je suis parlementaire et c'est à ce titre que j'ai commencé à réfléchir à ce problème. Je n'y suis pas parvenu sans hésitation ni sans difficulté. J'ai reçu, comme beaucoup d'entre nous, une éducation chrétienne lourde de blocages et d'interdits variés sur cette question. Tout cela est en moi et je dois y faire face quand je travaille sur cette loi.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Monsieur Rocard, ce n'est pas une loi que nous jugeons, nous jugeons des faits et des personnes qui malheureusement sont là. Alors, il ne faudrait quand même pas les oublier.

MICHEL ROCARD

Je n'ai garde de les oublier, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Je voudrais juste que l'on ne s'écarte pas trop de l'essentiel des débats.

MICHEL ROCARD

L'essentiel des débats, monsieur le Président, c'est une situation à mes yeux inique où une femme se voit interdire le choix fondamental qui est celui de donner ou de ne pas donner la vie. Je veux vous dire ici que pour un cas qui vient devant les tribunaux (il y a à peu près 300 procès par an), le nombre d'avortements clandestins est estimé en France entre 500 000 et un million par an. La plupart des femmes avortent dans des conditions effroyables et les conséquences sont dramatiques puisqu'on estime à 5 000 le nombre de femmes qui meurent chaque année des suites d'un avortement clandestin. 5 000 femmes monsieur le Président, chaque année. Cette loi existe depuis 1920, si on fait un rapide calcul, on arrive à 250 000 femmes. 250 000 mortes qui devraient nous hanter la nuit. Tous tant que nous sommes.

TEXTE 5

Durant le procès, audition de Jacques Monod, prix Nobel de physiologie ou de médecine, témoin.

LE PROFESSEUR MONOD

Il est de notoriété quasi publique, en tout cas dans certains milieux, que l'avortement se pratique dans de nombreux services hospitaliers, par d'excellents médecins qui le font sans aucune rétribution mais parce que leur conscience de médecin et de citoyen le leur impose.

MAÎTRE HALIMI

Est-ce que cela signifie que cette loi en vertu de laquelle nous sommes là aujourd'hui est inappliquée ?

LE PROFESSEUR MONOD

Cette loi est inapplicable et elle est effectivement inappliquée, oui.

TEXTE 6

Simone de Beauvoir est une intellectuelle, autrice notamment du Deuxième Sexe, témoin.

MAÎTRE HALIMI

Je voudrais demander à madame de Beauvoir ce qu'elle pense de cette loi ?

SIMONE DE BEAUVOIR

C'est une loi qui est mise en place pour opprimer la femme. L'oppression de la femme est, en effet, un des atouts dont dispose la société.

Questions

- 1) De quels crimes sont accusées Marie-Claire et les autres femmes ? Définissez « Cour d'assises ».
- 2) Proposez en groupe des définitions des mots « loi » et « justice », des mots « légalité » et « légitimité » ? Comment s'articulent-ils ? Quelles définitions de la loi sont données par les personnages ?
- 3) Précisez pour chaque personnage de ce corpus son genre, son métier : Gisèle Halimi, madame Bambuck, madame Duboucheix, Michel Rocard, le professeur Jacques Monod et Simone de Beauvoir. Comment la loi qui sanctionne l'avortement est-elle décrite par ces personnages ? Pourquoi estiment-ils qu'il est légitime d'avorter et que la loi doit changer ?
- 4) Que dit cette loi du statut de la femme dans la société ?

Pour aller plus loin

Effectuez des recherches sur la loi autorisant l'IVG (interruption volontaire de grossesse) appelée loi Veil. Quelles sont les arguments que la ministre de la Santé Simone Veil a mis en avant pour défendre son projet de loi ? Quels liens pouvez-vous voir entre le procès de Bobigny et la loi Veil adoptée en 1975 ?

Pour incarner

Faites une liste de toutes les expressions que vous connaissez autour de la justice (être sur le banc des accusés, la justice est aveugle...) et proposez pour chaque expression deux tableaux vivants, l'un illustrant le sens propre de cette expression et l'autre un sens plus imagé, poétique ou comique.



III PROLONGER : THÉÂTRE ET JUSTICE

Document 1



Justitia, gravure de Maarten Van Heemskerck, 1556



Document 2



La Vérité, nue, le miroir à la main, le drame et la poésie voltigeant près d'elle, plafond du foyer du public de la Comédie-Française peint par Guillaume Dubufe en 1885

Document 3

Le théâtre et la justice ont déjà ceci en commun que d'être un spectacle. Ce phénomène se vérifie dans toutes les civilisations. Les protagonistes s'affrontent verbalement devant un public, qui est, le cas échéant, le village, la tribu ; dans nos prétoires modernes, quelques personnes assistent généralement à l'audience, et elles sont censées symboliser le peuple au nom duquel, selon les principes, la justice doit être rendue.

Gérard Soulier, *Le Théâtre et le procès*, 1991

Document 4

Les hommes sont sur la grand-place. Un conflit s'est élevé et deux hommes disputent sur le prix du sang pour un autre homme tué. L'un prétend avoir tout payé, et il le déclare au peuple ; l'autre nie avoir rien reçu. Tous deux recourent à un juge pour avoir une décision. Les gens crient en faveur, soit de l'un, soit de l'autre, et, pour les soutenir, forment deux partis. Des hérauts contiennent la foule. Les Anciens sont assis sur des pierres polies, dans un cercle sacré. Ils ont dans les mains le bâton des hérauts sonores, et c'est bâton en main qu'ils se lèvent et prononcent, chacun à son tour. Au milieu d'eux, à terre, sont deux talents d'or ; ils iront à celui qui, parmi eux, dira l'arrêt le plus droit.

Homère, *L'Iliade*, 850-750 av. J.-C.

Document 5



(Le Bouclier d'Achille, d'après le texte grec.)

Bouclier d'Achille

**Document 6****Eschyle , *Les Euménides*, 458 av. J.-C.**

Oreste a assassiné sa mère Clytemnestre pour venger la mort de son père Agamemnon. Depuis lors il est poursuivi par les Érinyes, justicières habitant le monde souterrain et gardiennes de l'Enfer qui estiment son crime impardonnable. Il se présente au temple d'Athéna à Athènes pour y obtenir d'être jugé mais les Érinyes (le Choryphée) ne l'entendent pas de cette oreille.

ATHÉNA

Blâmer sans raison quelqu'un
est très injuste et loin de l'équité. [...]

LE CORYPHÉE

Nous chassons des maisons les meurtriers.

ATHÉNA

Où est pour l'assassin le terme de sa fuite ?

LE CORYPHÉE

Là où jamais il n'y a plus de joie.

ATHÉNA

C'est cette issue que tu cries à cet homme ?

LE CORYPHÉE

Il a osé assassiner sa mère.

ATHÉNA

N'était-ce pas contrainte ou crainte de vengeance ?

LE CORYPHÉE

Quel aiguillon peut obliger au parricide ?

ATHÉNA

Il y a deux parties en présence et une seule parle.

LE CORYPHÉE

Lui ne saurait exiger ni prêter serment.

ATHÉNA

Tu veux passer pour juste plutôt que l'être.

LE CORYPHÉE

Comment ? Instruis-moi donc, tu ne manques pas de science.

ATHÉNA

Je dis qu'un serment ne peut donner raison à l'injustice.

LE CORYPHÉE

Alors fais ton enquête et tranche avec droiture. [...]

ATHÉNA

Puisque l'affaire en est venue là,

je vais assermenter des juges pour meurtres,

les établir en tribunal pour toujours.

Quant à vous invoquez témoignages et preuves,
ces actes jurés qui aident la justice.

Je vais choisir les meilleurs de ma ville

et revenir pour qu'ils tranchent en toute équité

sans transgresser leur serment par une injustice.

Document 7**Sophocle, *Antigone*, 441 av. J.-C.**

EXTRAIT 1

LE CHŒUR

En allant à l'extrême de l'audace

tu t'es heurtée contre le haut piédestal

de la Justice, ô ma fille, durement,

mais tu paies pour tes pères.

EXTRAIT 2

CRÉON

Et ainsi tu as osé passer outre à mes lois ?

ANTIGONE

Oui car ce n'est pas Zeus qui les a proclamées

ni la Justice qui habite avec les dieux d'en bas ;

ni lui ni elle ne les ont établies chez les hommes.

Je ne pense pas que tes décrets soient assez forts

pour que toi, mortel, tu puisses passer outre

aux lois écrites et immuables des dieux.

Elles n'existent d'aujourd'hui ni d'hier mais de toujours,

personne ne sait quand elles sont apparues.

Je ne devais pas par crainte des volontés d'un homme

risquer que les dieux me châtient.

EXTRAIT 3

ISMÈNE

Il faut songer que nous sommes femmes,

que nous ne pouvons lutter contre les hommes.

De plus, soumises aux puissants, nous devons

obéir à cet ordre, voire à de plus cruels.

Moi j'implore les morts sous la terre

de me pardonner et, puisque j'y suis contrainte,

je céderai à ceux qui ont le pouvoir

car il est insensé de faire plus qu'on ne peut.

Questions

- 1) En vous appuyant sur les documents 1 à 3, expliquez dans quelle mesure justice et théâtre sont liés.
- 2) Observez le document 5, et repérez la scène décrite dans le document 4.
 - 3) En vous appuyant sur les documents 3 à 7 relevez, quand cela est possible :
 - les lieux où la justice est rendue
 - les personnes qui la rendent
 - leurs attributs / les objets qui les définissent
 - 4) Dans les documents 6 et 7, quelles visions de la justice s'affrontent et quelle distinction les personnages font-ils entre justice et équité ?

Pour aller plus loin

En classe, organisez le procès d'Antigone. Les élèves prennent en charge, en groupe, les rôles d'avocat de l'accusation, d'avocat de la défense, de juge et de témoins.



IV REBONDIR : LA LOI SUR L'AVORTEMENT AUJOURD'HUI DANS LE MONDE

Document 1

EN IRLANDE, L'AVORTEMENT, MÊME LÉGALISÉ, EST TOUJOURS TABOU

Charlotte Chabas (Envoyée spéciale à Dublin, Irlande)
le 19 février 2019, *Le Monde*

Depuis le 1^{er} janvier, l'IVG est légale en République d'Irlande. Un changement majeur mais difficile à mettre en œuvre dans ce pays catholique. [...] Tout a changé le 25 mai 2018, quand 66,4% des Irlandais ont voté en faveur de l'abrogation du huitième amendement de la Constitution, celui qui affirmait un droit à la vie de l'enfant à naître « égal à celui de sa mère ». Cette législation, en vigueur depuis 1983, poussait chaque année entre 3 000 et 4 000 Irlandaises à aller avorter à l'étranger. « Voyager en Angleterre » était l'expression d'usage de ces femmes poussées à la clandestinité. À en croire les estimations, une Irlandaise sur dix a dû avorter illégalement au cours de sa vie.

Mais une révolution, surtout lorsqu'elle touche à ce point l'intime, n'est jamais un long fleuve tranquille. Après le temps du référendum est arrivé celui des débats, souvent houleux au Parlement national. Il a fallu attendre le 20 décembre pour que le président de la République ratifie le texte rendant légal et gratuit l'avortement (par intervention à l'hôpital) sans condition jusqu'à douze semaines, ou jusqu'à vingt-quatre semaines dans le cas où la santé de la mère ou du fœtus est menacée.

Seuls 253 médecins volontaires

Voilà pour le principe. Encore faut-il maintenant lever le tabou. « Ça reste dur d'en parler ouvertement », confie Helen, attablée dans un café de Dublin. Elle-même a commencé par composer le numéro d'urgence mis en place par le gouvernement. Ce jour-là, le 8 janvier, la ligne était occupée. Pour la seule première semaine de l'année, la plate-forme a reçu 529 appels. Difficile d'anticiper les besoins, « quand on a tout caché sous le tapis pendant des années », ironise l'étudiante.

Dans la région de ses parents, à Sligo, aucun médecin ne peut la recevoir à moins d'une heure et demie de route, ou avec un délai de douze jours. Au téléphone, la conseillère de la plate-forme d'information – « très attentive et patiente », d'après Helen – lui suggère de gagner Dublin au plus vite. Un conseil qui lui donne l'impression d'être encore dans l'illégalité, quand les femmes « se reflaient les contacts de faiseuses d'anges sous le manteau ».

Helen repart plus tôt que prévu dans la capitale, en disant à ses proches qu'une amie « en difficulté » a besoin de son aide. Un jour, peut-être, elle aura la force de leur dire la vérité. Mais là, non, c'est « encore trop tôt, trop nouveau ». Trois jours plus tard, elle obtient un rendez-vous au planning familial. « J'ai eu de la chance d'avoir pu me déplacer, d'avoir été entourée, mais ce sera difficile pour beaucoup d'autres », prédit Helen. [...]

« Aujourd'hui, toute la pression est sur nos épaules », s'inquiète le docteur Mireille Sweeney, généraliste depuis 1988 dans la région très rurale du Donegal – la seule à avoir voté majoritairement « contre » l'avortement le 25 mai. Connue pour ses prises de position en faveur de l'IVG, le docteur Sweeney hésite pourtant à inscrire son nom sur les listes officielles des pratiquants. « Avec 35 consultations par jour déjà, je ne vois pas comment ajouter de nouvelles patientes, surtout que ces visites prennent du temps », explique-t-elle, refusant de devenir « la clinique abortive du Donegal ». « Pour mes patientes, je le ferai, mais je ne peux pas ouvrir ma porte à tout le monde », prévient-elle. « Le risque, c'est que les femmes se retrouvent à devoir deviner si leur médecin est

avec elles ou contre elles », déplore pour sa part Ciara Browne, militante du groupe féministe Abortion Rights. Quatre comtés se sont déjà fait remarquer : aucun médecin ne s'est dit prêt à pratiquer l'IVG.

Intimidations et représailles

Les inquiétudes sont d'autant plus vives que les militants anti-avortement, loin de baisser la garde, s'en prennent aux personnels médicaux. Une poignée de manifestations ont été organisées devant des cabinets à Galway, Drogheda ou encore Limerick. « Les vrais médecins ne tuent pas leurs patients », pouvait-on lire sur les pancartes. À Blackrock, au sud de Dublin, un groupe d'individus masqués est venu installer, au petit matin, des croix blanches sur la boîte aux lettres de Mary Short, de l'ICGP. Ces attaques ciblées ont poussé le ministre de la Santé, Simon Harris, à se prononcer en faveur de la création de « zones d'accès sécurisées » devant certaines maternités. [...]

« On a gagné une bataille, mais cela prend du temps de changer les mentalités et construire la culture de la compassion et du soin », reprend avec douceur Siobhan Donohue. Il faudra « rester vigilant », dit-elle, car « le monde est inventif quand il s'agit de contrôler les femmes ».

Document 2

DES RISQUES TRÈS LOURDS PÈSENT SUR L'IVG AUX ÉTATS-UNIS, ET PAS SEULEMENT EN ALABAMA

Propos recueillis par Clara Robert-Motta
le 17 mai 2019, *Les Inrocks*

La loi anti-IVG extrêmement restrictive qui vient d'être votée en Alabama s'inscrit dans une série d'offensives ayant pour but de porter le dossier devant la Cour Suprême. Pauline Delage, sociologue spécialiste des violences fondées sur le genre – qui a réalisé son doctorat sur les mobilisations féministes contre la violence conjugale aux États-Unis – analyse cette escalade anti-avortement pour Les Inrocks.

L'Alabama vient d'adopter une loi interdisant l'avortement, même en cas de viol ou d'inceste. Une seule exception : si la vie de la femme est en danger ou s'il existe un « danger léthal » pour son fœtus. Cette loi n'est pas isolée aux États-Unis...

Pauline Delage - Même si c'est la loi la plus restrictive qui existe désormais aux États-Unis – c'est une quasi-interdiction de l'avortement – ce n'est pas la seule : le contexte états-unien est généralement très inquiétant de ce point de vue. On assiste à une accélération de mesures extrêmement limitatives dans plusieurs États. Depuis le début de l'année, quinze États ont introduit, examinent ou ont voté des lois n'autorisant l'avortement que jusqu'à six semaines de grossesse – soit quand beaucoup de femmes ne savent pas encore qu'elles sont enceintes. Ces lois s'inscrivent dans un contexte de décennies d'attaques des conservateurs contre la décision de la Cour Suprême *Roe vs Wade* de 1973.

Les stratégies qui visent à rendre illégale l'IVG ne sont d'ailleurs pas nouvelles, et se sont développées dès la fin des années 1970, avec l'amendement Hyde, en 1976, qui empêchait le remboursement des frais d'IVG par Medicaid, l'assurance santé. Les contraintes juridiques qui pèsent sur les femmes se sont multipliées (imposition de délais de réflexion, obligation d'avoir un rendez-vous avec un.e conseiller.e, autorisation parentale, limitation du temps légal). Mais une autre stratégie consiste à



empêcher les médecins de pratiquer des avortements, comme c'est le cas avec cette loi qui propose des peines d'emprisonnement des médecins. Et la mobilisation juridique et législative peut s'accompagner d'actions d'intimidation devant les cliniques d'IVG, et ce, en s'enchaînant à l'entrée, en brandissant des photos de fœtus, souvent à des stades avancés de la grossesse, pour culpabiliser les femmes. [...]

L'avortement pourrait être interdit aux États-Unis?

Avec les menaces qui pèsent sur les médecins, le conservatisme montant et les restrictions qui se multiplient, il est déjà impossible pour les femmes d'avoir recours à l'avortement dans certains territoires. Et outre l'aspect juridique, il existe aussi des contraintes économiques qui pèsent lourdement sur l'accès à l'avortement, notamment des femmes populaires et racisées.

Dans les années 1990, les militant.e.s féministes et pro-choix se sont énormément mobilisé.e.s, dans les tribunaux et parfois dans la rue, pour s'opposer aux actions des anti-choix et pour la justice reproductive. Aujourd'hui, on peut assister à une intensification des mobilisations, dans la continuité de l'histoire des mouvements pro-choix et, plus particulièrement, des mouvements qui se sont constitués, comme la Women's March, en réponse à l'élection de Trump, réputé pour son sexisme patent et son soutien aux anti-choix.

Questions

1) Projetez au tableau la carte interactive de l'état des lois sur l'avortement dans le monde et demandez aux élèves de tester leurs connaissances sur la législation encadrant l'IVG dans le monde. Attention cette carte est en anglais mais le code couleur est très clair.

[https://reproductiverights.org/worldabortionlaws?category\[295\]=295&category\[296\]=296](https://reproductiverights.org/worldabortionlaws?category[295]=295&category[296]=296)

2) Répartissez les élèves en plusieurs groupes. Chaque groupe peut, soit prendre en charge un des articles proposés, soit en chercher un autre sur un pays de son choix.

Discutez ensemble des disparités observées.



BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

* Littérature

Annie ERNAUX, *L'Événement*, Gallimard, 2000

Désiré et Alain FRAPPIER, *Le choix, L aVille brûle*, 2015

Xavière GAUTHIER, *Paroles d'avortées : Quand l'avortement était clandestin*, éd. de la Martinière, 2004

ESCHYLE, *Les Euménides*, 458 av. J.-C. Traduit du grec ancien par Jean Grosjean, Collection Bibliothèque de la Pléiade, (n° 193), Gallimard, 1967

HOMÈRE, *L'Illiade*, 850-750 av. J.-C. Traduit du grec ancien par Paul Mazon, ed. Les Belles Lettres, 1937-1938

SOPHOCLE, *Antigone*, 441 av. J.-C. Traduit du grec ancien par Jean Grosjean, Folio, 2011

* Essais

Femmes, féminisme et droit à l'avortement

Simone de BEAUVOIR, *Le Deuxième Sexe*, Gallimard, 1949

Camille FROIDEVAUX-METTERIE, *Le Corps des femmes : la bataille de l'intime*, Philosophie magazine éditeur, 2018

Agnès GUILLAUME, Clémentine ROSSIER, *L'Avortement dans le monde. État des lieux des législations, mesures, tendances et conséquences*, Population, 2018/2 (Vol. 73), <https://www.cairn.info/revue-population-2018-2-page-225.htm>

Gisèle HALIMI, *La Cause des femmes*, 1973 (réed Folio 1992)

Michelle PERROT, *Mon histoire des femmes*, Points, 2008

Simone VEIL et Annick COJEAN, *Les hommes aussi s'en souviennent : discours du 26 novembre 1974, suivi d'un entretien avec Annick Cojean*, Paris, Stock, 2004 <https://www.ina.fr/video/I07169806>

Théâtre et justice

Nicolas BOULIC, « Tu sais ne pas être injuste » : *Justice et procès dans les Euménides d'Eschyle*, 2013 <https://journals.openedition.org/criminocorpus/2121>

Emmanuel PIERRAT, *Les Grands Procès de l'Histoire. De l'affaire Troppmann au procès d'Outreau*, 2005

Gérard SOULIER, *Le Théâtre et le procès, Droit et société*, n°17-18, 1991

* Cinéma

Claude CHABROL, *Une affaire de femmes*, 1988

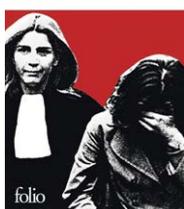
Cristian MUNGIU, *4 mois, 3 semaines, 2 jours*, 2007

Mariana OTERO, *Histoire d'un secret*, 2003

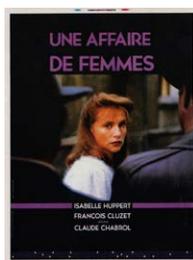
* Téléfilm

Le Procès de Bobigny, François Luciani, 2006

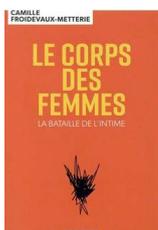
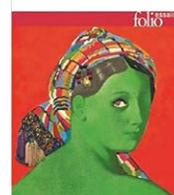
Gisèle Halimi
La cause des femmes



Annie Ernaux
L'événement



Simone de Beauvoir
Le deuxième
sexe, I



Dossier pédagogique coordonné par

ANAÏS JOLLY

professeure référente de l'académie de Créteil

01 44 58 15 65

anais.jolly@comedie-francaise.org

MARIE-VICTOIRE DUCHEMIN

professeure référente de l'académie de Paris

01 44 58 15 65

marie-victoire.duchemin@comedie-francaise.org

Contributeurs

MARINE JUBIN

responsable du service éducatif de la Comédie-Française

01 44 58 13 13

marine.jubin@comedie-francaise.org

Crédits photographiques

© Christophe Raynaud de Lage, coll. Comédie-Française